

États financiers consolidés

Supremex inc.

31 décembre 2023 et 2022

Tous les montants sont présentés en dollars canadiens

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Supremex inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Supremex inc.** et de ses filiales [le «groupe»], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»].

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit a été fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.



Question clé de l'audit	Façon dont la question clé a été traitée dans le cadre de notre audit
<i>Acquisitions d'entreprises</i>	
<p>Le 16 janvier 2023 et le 8 mai 2023, le groupe a acquis respectivement, les actions d'Impression Paragraph inc. ("Paragraph") pour une contrepartie en espèces de 25 677 870 \$ et tous les actifs de Graf-Pak inc. ("Graf-Pak") pour une contrepartie en espèces de 5 890 153 \$. Selon la note 4 des états financiers consolidés, le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur totale des actifs acquis et des passifs assumés à la date de l'acquisition de contrôle de l'entreprise acquise. Lorsque les montants alloués à l'actif et au passif sont inférieurs à la considération totale payée, la différence est comptabilisée comme goodwill. Le goodwill provenant de ces deux acquisitions d'entreprises s'est élevé à 8 084 339 \$. L'audit de la mesure de certains actifs tels que les immobilisations incorporelles et l'équipement manufacturier est complexe en raison de leur sensibilité aux hypothèses formulées par le groupe principalement sur les projections de ventes, les taux d'actualisation et de croissance ainsi que sur l'état de l'équipement manufacturier acquis, ce qui nous a amenés à conclure que l'évaluation des actifs incorporels et du goodwill est une question clé d'audit pour l'acquisition d'entreprise de Paragraph tandis que l'évaluation de l'équipement manufacturier faisant partie des deux acquisitions d'entreprises est également une question clé d'audit.</p>	<p>Lors de l'évaluation de l'allocation du prix d'achat par le groupe pour Paragraph et Graf-Pak, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, des procédures d'évaluation sur l'équipement manufacturier acquis. En particulier, nous avons inspecté un échantillon de ces actifs et comparé les estimations du groupe de leur juste valeur aux données accessibles sur le marché, lorsqu'elles étaient disponibles, aux cotations des fabricants et aux factures des actifs récemment acquis. Pour l'allocation de prix d'achat de Paragraph, nos procédures ont également couvert les actifs incorporels constitués principalement de relations clients, nous avons évalué les principales hypothèses du groupe relatives aux projections de ventes, aux taux d'actualisation et de croissance des ventes pour déterminer la juste valeur en les comparant aux données financières historiques et aux données retrouvées sur le marché, lorsqu'elles étaient disponibles. Nous avons fait appel à nos spécialistes en évaluation pour nous assister dans ces procédures. Nous avons également effectué certaines analyses de sensibilité sur certaines de ces hypothèses afin d'évaluer leur effet sur l'allocation du prix d'achat, y compris les hypothèses de taux de croissance et d'actualisation.</p> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère adéquat des informations fournies par le groupe dans la note 4 des états financiers consolidés ci-joints concernant ce sujet.</p>

Question clé de l'audit	Façon dont la question clé a été traitée dans le cadre de notre audit
<i>Dépréciation du goodwill et d'autres actifs non financiers</i>	

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable du goodwill et des autres actifs non financiers, constitués d'actifs incorporels, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations corporelles, s'élevait à 180 072 690 \$ et était inscrite dans l'état consolidé de la situation financière. Comme indiqué dans la Note 2, informations significatives sur les méthodes comptables, pour chaque unité génératrice de trésorerie ["UGT"], la direction évalue au moins une fois par an, ou à tout moment s'il existe un indicateur de dépréciation, s'il y a eu une perte de dépréciation dans la valeur comptable de ces UGTs. Le groupe utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés pour déterminer un montant récupérable pour chacune des UGTs Enveloppe et Emballage. Les montants récupérables pour les UGT Enveloppe et Emballage sont basés sur les estimations du groupe des principales hypothèses telles que les prévisions de ventes et de marges pour chacun des marchés canadien et américain, les taux de croissance ou de déclin de ventes futurs prévus et un taux d'escompte approprié. L'économie difficile et les conditions de marché combinées au fait que la capitalisation boursière du groupe était inférieure à la valeur comptable nette des actifs au 31 décembre 2023 augmentent la complexité et le risque liés à l'évaluation de la dépréciation. Ceci, combiné à l'importance et à la sensibilité d'autres hypothèses telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance annuels/perpétuels et les multiples des bénéfices, nous a amenés à conclure que le test de dépréciation du goodwill et des autres actifs non financiers pour les UGTs du groupe est une question clé d'audit.

Nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, l'évaluation et le recalcul des hypothèses du groupe concernant les prévisions de ventes et de marges, les taux d'escompte et les taux de croissance ou de déclin. Nous avons effectué des analyses de sensibilité sur ces principales hypothèses pour évaluer l'effet potentiel d'un changement significatif des hypothèses. Nous avons également comparé les hypothèses relatives aux prévisions de ventes et de marges ainsi qu'aux taux de croissance et de déclin annuels/perpétuels avec les données historiques des UGTs Enveloppe et Emballage du groupe, et avec les données du marché et de l'industrie lorsqu'elles sont publiquement disponibles. Nous avons examiné l'utilisation d'un modèle de flux de trésorerie actualisés pour déterminer la valeur d'usage. Nous avons fait appel à nos spécialistes en évaluation pour aider à examiner les modèles d'évaluation du groupe pour chaque UGT et les taux d'actualisation. Enfin, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies par le groupe dans la Note 11 des états financiers consolidés ci-joints en rapport avec ce sujet.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Wajih Chemali.

Ernst & Young s.r.l./s.e.m.c.r.l.¹

Montréal, Canada
Le 21 février 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121006

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre	Notes	2023 \$	2022 \$
ACTIFS	15		
Actif courant			
Trésorerie		1 066 103	1 928 539
Créances clients	6	33 640 427	39 334 457
Impôt sur le résultat à recevoir	17	2 506 316	1 021 175
Stocks	7	33 422 745	44 872 153
Frais payés d'avance		1 857 533	1 545 974
Total de l'actif courant		72 493 124	88 702 298
Instruments financiers dérivés	23	184 480	26 456
Immobilisations corporelles	8	51 559 194	42 184 888
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	30 115 990	32 027 920
Actif net au titre des prestations de retraite constituées	10	11 470 900	14 678 400
Immobilisations incorporelles	11	38 226 398	31 698 639
Goodwill	12	59 707 030	51 237 278
Total de l'actif		263 757 116	260 555 879
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passif courant			
Comptes fournisseurs et charges à payer	13, 18	26 493 856	34 838 428
Impôt sur le résultat à payer	17	—	3 421 131
Provisions de restructuration	14	582 084	25 220
Portion courante de la contrepartie conditionnelle à payer	5	114 399	265 030
Portion courante des obligations locatives	16	4 328 242	4 118 931
Portion courante de la dette à long terme	15	244 570	—
Total du passif courant		31 763 151	42 668 740
Contrepartie conditionnelle à payer	5	237 122	316 778
Dette à long terme	15	56 265 424	54 414 272
Passif d'impôt différé	17	11 607 709	8 566 286
Obligations locatives	16	28 412 686	29 568 761
Autres passifs non courants	10, 18	754 433	702 914
Total du passif		129 040 525	136 237 751
Total des capitaux propres		134 716 591	124 318 128
Total du passif et des capitaux propres		263 757 116	260 555 879

Éventualités et garanties (note 26) ; évènement postérieur (note 27)

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration :

Par : signé (Robert B. Johnston)

Administrateur

Par : signé (Steven P. Richardson)

Administrateur

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre	Notes	2023 \$	2022 \$
Ventes		302 187 383	272 467 276
Charges d'exploitation	7, 10, 19, 21	214 146 636	181 733 453
Frais de vente et d'administration	10, 19, 21	38 244 302	34 978 257
Résultat d'exploitation avant amortissement et autres items		49 796 445	55 755 566
Amortissement des immobilisations corporelles	8	6 712 260	5 798 521
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9	5 462 662	4 529 462
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	6 663 847	3 761 866
Dépenses de restructuration	14	2 271 623	1 409 740
Gain sur cession d'immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation		(255 033)	(408 277)
Résultat d'exploitation		28 941 086	40 664 254
Frais de financement nets	15	5 605 644	2 571 577
Résultat avant impôt sur le résultat		23,335,442	38 092 677
Impôt sur le résultat	17	6 001 754	9 656 539
Résultat net		17 333 688	28 436 138
Résultat net de base et dilué par action		0,67	1,09
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		25 898 269	26 152 557

Voir les notes afférentes

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre	Notes	2023 \$	2022 \$
Résultat net		17 333 688	28 436 138
Autres éléments du résultat global			
<i>Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Gain non réalisé sur instruments financiers dérivés, déduction faite d'une charge d'impôt de 40 905 \$ (2022 – charge de 6 850 \$)		117 118	19 606
Écarts de change comptabilisés		(390 390)	1 074 641
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(273 272)	1 094 247
<i>Items qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
(Pertes) gains actuariels(les) constatés(es) sur les régimes de retraite à prestation déterminée, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 569 252 \$ (2022 – charge de 823 300 \$)	10	(1 629 848)	2 356 300
(Pertes) gains actuariels(les) constatés(es) sur l'autre obligation au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 958 \$ (2022 – charge de 16 779 \$)	10	(2 742)	48 021
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		(1 632 590)	2 404 321
Autres éléments du résultat global		(1 905 862)	3 498 568
Total du résultat global		15 427 826	31 934 706

Voir les notes afférentes

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 décembre

	Capital-actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Écart de change \$	Total des capitaux propres \$
Au 31 décembre 2021	9 016 207	274 229 083	(185 280 855)	(559 897)	97 404 538
Résultat net	—	—	28 436 138	—	28 436 138
Autres éléments du résultat global	—	—	2 404 321	1 094 247	3 498 568
Total du résultat global	—	—	30 840 459	1 094 247	31 934 706
Dividendes déclarés (note 20)	—	—	(3 531 138)	—	(3 531 138)
Actions rachetées et annulées (note 18)	(149 636)	(1 340 342)	—	—	(1 489 978)
Au 31 décembre 2022	8 866 571	272 888 741	(157 971 534)	534 350	124 318 128
Résultat net	—	—	17 333 688	—	17 333 688
Autres éléments du résultat global	—	—	(1 632 590)	(273 272)	(1 905 862)
Total du résultat global	—	—	15 701 098	(273 272)	15 427 826
Dividendes déclarés (note 20)	—	—	(3 623 567)	—	(3 623 567)
Actions rachetées et annulées (note 18)	(106 083)	(1 299 713)	—	—	(1 405 796)
Au 31 décembre 2023	8 760 488	271 589 028	(145 894 003)	261 078	134 716 591

Voir les notes afférentes

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre	Notes	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		17 333 688	28 436 138
Ajustements sans effet sur la trésorerie pour rapprocher le résultat net et le montant net des flux de trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	8	6,712,260	5 798 521
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9	5 462 662	4 529 462
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	6 663 847	3 761 866
Amortissement des frais de financement reportés	15	230 466	209 956
Gain sur cession d'immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation		(255 033)	(408 277)
Intérêts sur la contrepartie conditionnelle à payer		20 762	31 181
Recouvrement d'impôt différé	17	(1 612 479)	(695 085)
Dépenses de restructuration		456 239	—
Variation de l'actif net au titre des prestations de retraite constituées		1 008 400	941 700
Variation des autres passifs non courants		67 219	563 214
		36 088 031	43 168 676
Variation du fonds de roulement			
Variation des créances clients		11 219 381	952 576
Variation de l'impôt sur le résultat à recevoir ou à payer		(4 943 236)	(1 762 742)
Variation des stocks		15 215 606	(14 933 703)
Variation des frais payés d'avance		(76 130)	(177 928)
Variation des comptes fournisseurs et charges à payer		(14 142 664)	53 640
Variation des provisions	14	556 864	(380 180)
Variation des autres passifs non courants		(19 400)	(6 800)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		43 898 452	26 913 539
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'entreprises, nette de la trésorerie acquise	5	(31 568 023)	(29 171 074)
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(5 911 009)	(2 723 070)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	11	(352 152)	(372 074)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		2 334 925	543 259
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(35 496 259)	(31 722 959)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable garantie	15	881 554	11 094 000
Remboursement de prêts à terme	15	(214 452)	(875 000)
Remboursement des obligations locatives	16	(4 829 214)	(4 346 616)
Dividendes payés	20, 27	(3 623 567)	(3 531 138)
Frais de financement reportés	15	(152 382)	(365 509)
Rachat d'actions pour annulation	18	(1 405 796)	(1 489 978)
Paielement de la contrepartie conditionnelle à payer	5	(243 348)	(534 605)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(9 587 205)	(48 846)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice		(1 185 012)	(4 858 266)
Variation nette liée à la conversion de devises		322 576	422 143
Trésorerie au début de l'exercice		1 928 539	6 364 662
Trésorerie à la fin de l'exercice		1 066 103	1 928 539
Informations additionnelles⁽¹⁾			
Intérêts payés		6 427 861	2 512 365
Intérêts reçus		164 902	29 079
Impôt sur le résultat payé		12 556 499	12 084 679
Impôt sur le résultat reçu		109 753	—

(1) Les montants payés et reçus à titre d'intérêts et d'impôt sur le résultat ont été présentés comme flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Voir les notes afférentes

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Supremex inc. (la « Société » ou « Supremex ») a été constituée en société par actions le 31 mars 2006 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (le « TSX »), sous le symbole SXP. Le siège social de la Société est situé au 7213, rue Cordner, à LaSalle, au Québec.

Supremex est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage et de produits spécialisés en plein essor. Les ventes de Supremex sont soumises aux caractéristiques saisonnières en matière de publicité et d'envois postaux de ses clients. Le nombre d'enveloppes vendues par Supremex est généralement plus élevé au cours de l'automne et de l'hiver, ce qui s'explique principalement par le nombre accru d'envois postaux liés à des événements tels que la rentrée scolaire, les collectes de fonds, la période des Fêtes et la période des déclarations de revenus. Le nombre d'enveloppes vendues par Supremex est par ailleurs généralement plus faible au cours du printemps et de l'été en prévision d'un ralentissement des envois postaux expédiés par les entreprises durant l'été.

La plupart des ventes provenant des produits d'emballages et des produits spécialisés ne sont pas soumises à des tendances saisonnières (soit l'offre de boîtes pliantes en carton plat pour les grandes entreprises multinationales). Seulement une petite portion de ces ventes, principalement l'offre du commerce électronique, est soumise à des tendances saisonnières reliées aux temps des fêtes. Par conséquent, les ventes provenant des produits d'emballages et des produits spécialisés n'ont que peu ou pas d'effet saisonnier sur les ventes totales de Supremex.

Ces états financiers consolidés audités ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 21 février 2024.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les présents états financiers consolidés ont été dressés sur la base de la continuité de l'exploitation, selon la méthode du coût historique, exception faite des éléments suivants :

- la contrepartie conditionnelle à payer, le régime d'unités d'actions différés (« UAD ») et les unités d'actions au rendement (« UAR »), et les instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur ;
- les provisions, qui sont évaluées en fonction des meilleures estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation; et
- l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui est évalué à la juste valeur des actifs du régime réduite de la juste valeur estimée des obligations au titre des prestations déterminées.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Supremex inc. et de ses filiales en propriété exclusive, Supremex USA inc., Supremex Midwest LLC, Buffalo Envelope LLC, Classic Envelope LLC, Impression Paragraph inc. et Imprimerie Dumaine inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date où leur contrôle est acquis par la Société, et cessent d'être consolidées dès la perte du contrôle. La période visée par les états financiers des filiales et les méthodes comptables suivies par ces dernières correspondent à celles de la société mère. Tous les soldes, ventes et charges, profits et pertes latents ainsi que les dividendes résultant de transactions intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie versée, mesurée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans les frais d'administration dès qu'ils sont engagés.

Le goodwill est initialement évalué au coût, qui représente l'excédent de la contrepartie versée sur le montant net des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables de la société. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé en résultat net. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie conditionnelle à payer au vendeur. La contrepartie conditionnelle est classée comme un actif ou un passif qui est un instrument financier et, dans le cadre de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, elle est évaluée à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

À la suite de sa comptabilisation initiale, le goodwill est mesuré au coût moins toute dépréciation cumulée.

Le goodwill est attribué à la date d'un regroupement d'entreprises à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») aux fins du test de dépréciation. L'allocation est faite à l'UGT ou au groupe d'UGTs qui devrait bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises.

Secteurs d'activité

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activité, soit la fabrication et la vente d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées, et la fabrication et la vente de produits d'emballage et de produits spécialisés.

Conversion des devises

Les états financiers consolidés de Supremex sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant aussi sa monnaie fonctionnelle. Supremex et chacune de ses filiales déterminent leur propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans chacun de leurs états financiers sont mesurés à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions effectuées en devises sont initialement comptabilisées par les entités à l'aide du taux de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur au moment de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en monnaie fonctionnelle à l'aide du taux de change en vigueur à la date de clôture. Tout écart de change est ensuite enregistré dans les états consolidés des résultats.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique libellés en devises sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur au moment des transactions initiales.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Filiales

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats sont convertis à l'aide du taux de change moyen en vigueur au cours de l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la cession d'une filiale étrangère, le montant enregistré dans les autres éléments du résultat global correspondant à cette filiale étrangère est passé en résultat.

Constatation des ventes

Les ventes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais estimés, et à la suite des éliminations des transactions intersociétés. Les rabais sont estimés en fonction de la méthode du montant le plus probable et à l'aide des conditions contractuelles avec les clients.

Les ventes sont comptabilisées de manière à représenter le transfert des biens ou des services promis à des clients qui représente à un moment donné, la livraison des produits qui coïncide avec le transfert de contrôle au client, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens ou services.

La Société applique des critères de constatation des ventes particuliers concernant les ventes à livrer. Lorsque le client demande d'effectuer la transaction sous forme de vente à livrer, les ventes sont constatées sur facturation au client des biens qui ont été produits, emballés et préparés pour l'expédition. Ces biens sont expédiés dans un délai établi et sont isolés des autres stocks, le contrôle est transféré au client et les modalités et l'historique concernant le recouvrement des factures connexes correspondent à ceux de toutes les autres ventes.

Imposition

La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. La charge d'impôt est comptabilisée aux états consolidés des résultats sauf si elle est liée à des éléments inscrits en résultat global ou directement aux capitaux propres.

Impôt exigible

La charge d'impôt exigible se fonde sur les résultats de l'exercice, à la suite d'ajustements pour tenir compte des éléments non imposables ou non déductibles. L'impôt exigible est calculé à l'aide des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt concernant les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Des provisions sont établies sur la base des montants que l'on s'attend à devoir verser aux administrations fiscales.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan, à partir des différences temporaires à la date de clôture. Il représente l'impôt que l'on s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états consolidés de la situation financière. Le calcul de l'impôt différé tient compte des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période et qui devraient s'appliquer au moment de la réalisation des actifs d'impôt différé ou du règlement des passifs d'impôt différé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Les passifs d'impôt différé :

- sont généralement comptabilisés à l'égard de toutes les différences temporaires imposables ;
- sont comptabilisés à l'égard de différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf si la Société peut contrôler la date à laquelle la différence temporelle se résorbera et qu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible ; et
- ne sont pas comptabilisés à l'égard de différences temporaires qui découlent du goodwill non déductible sur le plan fiscal.

Les actifs d'impôt différé :

- sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, contre lesquels les différences temporaires (report de crédits d'impôt et de pertes inutilisées) pourront être appliquées, seront disponibles ; et
- sont remis en question à la fin de chaque période et sont diminués dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour recouvrer tout ou une partie des actifs d'impôt différé.

Des actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés à l'égard de différences temporaires qui découlent de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs acquis autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La transaction n'a aucune incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable au moment où elle est conclue. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réévaluée à chaque date de clôture et diminuée dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables seront générés en quantité suffisante pour absorber une partie ou la totalité de l'actif d'impôt différé.

Avantages sociaux

La charge de retraite de la période des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est établie annuellement par calcul actuariel par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat dès la date de modification ou de réduction du régime, ou la date à laquelle la Société comptabilise les coûts de restructuration du régime correspondants.

L'actif net ou le passif net comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de la période moins la juste valeur des actifs du régime et l'effet du plafond de l'actif, s'il y a lieu. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées relativement aux services rendus à la fin de l'exercice est calculée par actualisation des versements de prestations prévus à l'aide des taux d'intérêt en vigueur pour les obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie de versement des prestations et qui ont une durée voisine de celle du passif de retraite connexe. Tous les écarts actuariels, les impacts de la règle du plafond de l'actif et le rendement sur l'actif, excluant l'intérêt net, sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Pour les régimes capitalisés, les excédents sont comptabilisés seulement s'ils sont recouvrables en considération des cotisations futures pour les passifs non capitalisés. La recouvrabilité est en fonction de la capacité de la Société à diminuer unilatéralement les cotisations futures au régime. La charge d'intérêt relative à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est calculée en appliquant le taux d'actualisation de l'exercice précédent au solde d'ouverture de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées ainsi que les entrées de trésorerie de l'exercice. Elle est comptabilisée dans les frais de financement des états consolidés des résultats. Tous les autres frais d'administration de la charge liée aux régimes de retraite sont comptabilisés dans les frais de vente et d'administration des états consolidés des résultats.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat dès qu'elles sont engagées, soit à mesure que les services des membres du personnel concernés sont rendus.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte volontairement de quitter son emploi contre indemnité. La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel actuels selon un plan officiel et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter ou d'offrir des indemnités de cessation d'emploi pour encourager les départs volontaires.

Résultat net de base et dilué par action

La Société présente le résultat de base net par action de ses actions ordinaires, calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Aucun élément dilutif n'affecte le calcul du résultat net dilué par action.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits finis et des produits en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les coûts indirects de fabrication. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif obtenu dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leurs durées de vie utile estimatives, comme suit :

Bâtiments	10 à 35 ans
Améliorations locatives	Durée des baux
Équipement manufacturier	5 à 15 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

La valeur résiduelle, les méthodes d'amortissement et la durée de vie utile font l'objet d'un examen annuel avant la fin de chaque exercice et sont ajustées au besoin.

Immobilisations incorporelles

Au moment de l'acquisition, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées à la juste valeur si elles découlent d'un regroupement d'entreprises, ou au coût dans les autres cas et sont ensuite comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations incorporelles acquises comprennent principalement les relations clients et sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 5 à 10 ans. Le logiciel est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 3 à 10 ans.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Dépréciation d'actifs non financiers

Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un bien est moindre que sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur d'un bien, déduction faite des frais de vente, ou à sa valeur d'utilité si cette dernière est plus élevée. La Société suit l'évolution des pertes de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une reprise possible de ces pertes de valeur, autres que celles liées au goodwill.

La valeur comptable de toutes les immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas de génération de flux de trésorerie identifiables. La Société base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections qui couvrent généralement une période de quatre ans.

Dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au 31 décembre ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle se rattache le goodwill à sa valeur comptable. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle la perte de valeur s'est produite.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision en raison du passage du temps est comptabilisée à titre de frais de financement.

En ce qui concerne les provisions pour restructuration, la Société a une obligation implicite lorsqu'un plan officiel et détaillé identifie l'entreprise ou la partie de l'entreprise concernée et précise l'emplacement et le nombre d'employés concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un échéancier approprié. De plus, les employés concernés ou les conseils de travailleurs doivent avoir été avisés des principaux éléments du plan de restructuration.

Contrats de location

Dès l'entrée en vigueur d'un contrat, la Société évalue si ce contrat est ou contient un contrat de location, selon que ce contrat confère ou non le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante sont comptabilisés à la date de l'entrée en vigueur du contrat de location.

Actifs au titre de droits d'utilisation :

- Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût. Le coût est basé sur le montant initial de l'obligation locative, majoré des coûts directs initiaux encourus et d'une estimation des coûts de démantèlement de l'actif sous-jacent ou de la restauration de l'actif sous-jacent ou du site où il se trouve. Le coût est également ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de l'entrée en vigueur du contrat, et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, le cas échéant.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

- Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est réduit périodiquement au moyen de charges d'amortissement et de dépréciation de valeur, s'il y a lieu, et est ajusté périodiquement pour tenir compte des réévaluations des obligations locatives. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période la plus courte de la durée utile de l'actif et de la durée du contrat de location, ce qui reflète le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend l'option de renouvellement du contrat, seulement si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 20 ans.
- La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative correspondante pour les contrats de location dont la durée totale est inférieure ou égale à 12 mois et pour les contrats de location d'actifs qui, par leur nature, sont de faible valeur, comme par exemple, mais sans s'y limiter, le matériel de bureau.

Obligations locatives :

- À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives, évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, ainsi que les montants qui devraient être payés au titre des valeurs résiduelles garanties. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par la Société et le paiement de pénalités pour la résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du fait que la Société a exercé l'option de résiliation. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent ni d'un indice ni d'un taux sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.
- Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable. Après la date de commencement, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'intérêt théorique et réduit pour les paiements de location effectués. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée en cas de modification, d'un changement dans la durée du contrat de location, de modification dans les paiements de loyers fixes en substance ou de modification de l'évaluation permettant d'acheter l'actif sous-jacent.

Instruments financiers

(i) Classement et catégories d'évaluation ultérieure :

- Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ; ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement dépend de deux critères : du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers ; et si les flux de trésorerie contractuels liés à l'instrument financier représentent uniquement des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (le critère « URPI »). Les actifs financiers de la Société, détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui respectent le critère URPI et sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti. Ils comprennent la trésorerie, les créances clients et l'autre actif à long terme.
- Un passif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti ou à la JVRN. Les passifs financiers de la Société évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs et les charges à payer, les dividendes à payer, les provisions et la facilité de crédit garantie, et sont classés dans la catégorie des passifs au coût amorti. Ils sont initialement comptabilisés à la juste

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

valeur, nette des frais de transaction directement imputables et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La contrepartie conditionnelle à payer est un passif financier qui est évalué initialement à la juste valeur à la date d'acquisition de l'entreprise, puis qui est réévalué à la JVRN. Les passifs attribuables aux régimes d'UAD et d'UAR sont évalués périodiquement à leur juste valeur en fonction du prix de l'action de la Société et des UAD et des UAR acquises à la fin de chaque période, tandis que les variations de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

(ii) *Perte de valeur des actifs financiers évalués au coût amorti :*

- Pour évaluer les pertes de crédit attendues (« PCA »), la Société applique l'approche simplifiée, selon laquelle une provision pour perte de crédit sur toute la durée de vie est utilisée pour toutes les pertes liées aux créances clients.
- La Société considère un actif financier en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Cependant, dans certains cas, la Société peut également considérer qu'un actif financier soit en défaut lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que la Société reçoive l'intégralité des montants contractuels en suspens avant de prendre en compte les rehaussements de crédit détenus par la Société. Un actif financier est considéré comme présentant un risque de crédit plus élevé dès qu'il est en souffrance depuis 30 jours et la Société surveille régulièrement ses débiteurs pour s'assurer que son risque de crédit n'est pas significatif avec ses clients. Dans certains cas, le fait que certains comptes débiteurs soient en souffrance ne représente pas nécessairement un risque de crédit plus élevé et le recouvrement subséquent est réussi avec des conditions de paiement contractuelles ou d'arrangements particuliers avec les clients pour résoudre des différences commerciales. Un actif financier est radié lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrer les flux de trésorerie contractuels, ce qui se produit généralement si le débiteur est en souffrance depuis 120 jours, sauf si la Société dispose de renseignements suffisants et justifiés pour démontrer qu'il convient d'accorder un détail plus long au débiteur.
- Pour évaluer les PCA, les créances clients ont été regroupées en fonction des caractéristiques de risque communes et du nombre de jours en souffrance. Aux 31 décembre 2023 et 2022, les PCA n'étaient pas significatives.

(iii) *Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers :*

- Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir une contrepartie en trésorerie sont expirés ou que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété ont été transférés. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée au passif est exécutée, lorsqu'elle est annulée ou lorsqu'elle expire. Les profits et les pertes sur décomptabilisation sont comptabilisés respectivement dans les produits financiers et les frais financiers.

(iv) *Instruments financiers dérivés et relation de couverture :*

- La Société détient des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre les risques de fluctuations des taux d'intérêt. Lors de l'établissement de la couverture, la Société documente formellement la relation entre l'instrument et l'élément faisant l'objet de la couverture, incluant ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue au début de la relation de couverture ainsi que sur une base continue s'il est prévu que les instruments de couverture seront

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

hautement efficaces à compenser les variations dans les flux de trésorerie des éléments faisant l'objet de la couverture durant la période pour laquelle la couverture est désignée.

- Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations sont comptabilisées tel qu'il est décrit ci-dessous.

Couverture de flux de trésorerie :

- Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction anticipée hautement probable qui pourrait avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et est présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est renversé au résultat net dans la même période que les flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture, sous la même rubrique des états consolidés du résultat global que l'élément couvert. Toute partie non efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est immédiatement comptabilisée en résultat net à titre de frais de financement nets.
- Si l'instrument de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, expire, est vendu ou résilié, la comptabilité de couverture est alors interrompue prospectivement. Le gain ou la perte cumulé et comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres demeure tel quel jusqu'à ce que la transaction anticipée affecte le résultat net. S'il est probable que la transaction n'ait pas lieu, le solde dans les autres éléments du résultat global est alors immédiatement comptabilisé au résultat net.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale, comprenant les subventions salariales et les crédits d'impôt à l'investissement, est comptabilisée lorsqu'il y a certitude que l'aide sera reçue et que la Société se conformera à toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale liée au coût d'un actif est comptabilisée en tant que réduction du coût de l'actif. L'aide gouvernementale liée aux dépenses engagées est comptabilisée en tant que réduction des dépenses connexes. Les subventions salariales sont enregistrées en réduction des inventaires ou des dépenses salariales connexes.

3. JUGEMENTS IMPORTANTS ET PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés de la Société exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés des ventes, des charges, des actifs et des passifs, ainsi que sur la divulgation de passifs éventuels à la fin de la période.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles et le goodwill résultent de regroupements d'entreprises comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, le coût d'acquisition est réparti entre les actifs nets sous-jacents acquis, en fonction de leurs justes valeurs estimatives respectives. Dans le cadre de ce processus de répartition, la Société doit identifier les immobilisations incorporelles acquises et leur attribuer une valeur et une durée d'utilité estimatives. Cette façon de faire repose sur de nombreuses estimations et hypothèses significatives concernant les projections de flux de trésorerie, le risque économique et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC »).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Ces estimations et hypothèses permettent d'établir le montant à attribuer aux autres immobilisations incorporelles identifiables et au goodwill, ainsi que la période d'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables à durée définie. Si les événements ou résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses de manière défavorable, la Société risque de devoir augmenter ultérieurement la dotation aux amortissements et les pertes de valeur dans le futur. La Société a aussi utilisé d'autres estimations et hypothèses pour le test de dépréciation du goodwill (*note 12*).

Avantages sociaux

La Société parraine des régimes à prestations déterminées qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des membres du personnel visés. Le calcul de la charge et des obligations liées aux avantages sociaux fait appel à des hypothèses, notamment le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, le taux de mortalité prévu, l'âge prévu de la retraite, le taux attendu d'augmentation des salaires et le taux d'évolution du coût des soins de santé. Puisque le calcul de la charge et des obligations liées aux avantages sociaux nécessite le recours à de nombreuses hypothèses, les valeurs établies lors du processus d'évaluation actuarielle comportent un élément d'incertitude (*note 10*). Les résultats réels différeront des résultats estimatifs découlant de ces hypothèses.

Impôt sur le résultat

La Société comptabilise une charge d'impôt sur le résultat pour chaque administration fiscale où elle exerce ses activités. Toutefois, le montant réel de la charge d'impôt sur le résultat n'est connu en définitive qu'après la production de la déclaration fiscale et son acceptation par les autorités fiscales, soit après la publication des états financiers. En outre, pour estimer la charge d'impôt sur le résultat, la Société tient compte de la probabilité de recouvrer les actifs d'impôt différé en se fondant sur sa capacité à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes, avant leur échéance, contre les bénéfices imposables futurs. L'estimation se fonde sur les lois fiscales en vigueur et sur les bénéfices imposables futurs estimatifs. Si les estimations diffèrent de la déclaration fiscale finale, le résultat d'une période ultérieure pourrait être touché.

La Société est assujettie à l'imposition dans de multiples administrations fiscales. L'incidence fiscale définitive d'un bon nombre des transactions et calculs est incertaine dans le cadre normal des activités. La Société maintient des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, à son avis, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations du montant qui devrait être payé, en se fondant sur une évaluation qualitative de toutes les informations pertinentes. La Société réévalue ces provisions à la fin de chaque période afin de déterminer si le montant est adéquat. Cependant, il se peut qu'une provision supplémentaire découle de vérifications effectuées ultérieurement par les autorités fiscales compétentes.

Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à une cotisation fiscale différente du montant comptabilisé initialement, l'écart est comptabilisé dans la charge d'impôt de la période où le règlement définitif a lieu.

4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Nouvelles normes comptables adoptées en 2023

La Société a adopté les nouvelles normes comptables suivantes à compter du 1^{er} janvier 2023 qui ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers consolidés :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

- Modifications à l'IAS 1 - *Présentation des états financiers* (IAS 1), modifient les dispositions de l'IAS 1 relatives aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Lors de l'application des modifications, une entité doit indiquer ses méthodes comptables significatives au lieu de ses méthodes comptables importantes. D'autres amendements à l'IAS 1 expliquent comment une entité peut identifier une méthode comptable importante. À la suite des modifications apportées à la norme existante, seules les méthodes comptables significatives sont présentées dans les états financiers consolidés de la société.
- Modifications à l'IAS 12 - *Impôts sur le résultat* (IAS 12) clarifient la manière dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé lié aux actifs et aux passifs résultant d'une transaction unique, comme les contrats de location. La modification principale est une exonération de l'exemption de comptabilisation initiale, de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions dans lesquelles des différences temporaires déductibles et imposables apparaissent lors de la comptabilisation initiale. Les sociétés sont plutôt tenues de comptabiliser des actifs et des passifs d'impôt différé égaux.

Modifications futures des normes comptables

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et s'appliquent à la Société pour sa période annuelle commençant le 1^{er} janvier 2024 et, par la suite, avec une demande anticipée autorisée :

- Modifications apportées à IAS 1 – *Présentation des états financiers* (IAS 1), clarifient la manière de classer la dette et les autres passifs comme étant courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (exigibles ou potentiellement exigibles dans un délai d'un an) ou non courants.

La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Acquisitions de 2023

Graf-Pak inc.

Le 8 mai 2023, la Société a acquis les actifs de Graf-Pak inc. (« Graf-Pak »), pour une contrepartie en espèces de 5 890 153 \$, net des ajustements du fonds de roulement et sur une base libre d'espèces et libre de dettes. Graf-Pak est un fournisseur de solutions d'emballage de boîtes pliantes pour une variété de marchés commerciaux.

La Société n'a pas divulgué les ventes ou le résultat net de Graf-Pak, car il n'est pas pratique de le faire étant donné que les activités de l'entreprise acquise ont été intégrées aux opérations préexistantes de la Société.

Le goodwill relié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Emballage. Le goodwill déductible à des fins fiscales devrait s'élever à 291 059 \$.

Impression Paragraph inc.

Le 16 janvier 2023, la Société a acquis les actions d'Impression Paragraph inc. (« Paragraph »), pour une contrepartie en espèces de 25 677 870 \$, nette de la trésorerie acquise et des ajustements de fonds de roulement. Paragraph est un fournisseur intégré d'emballages à base de papier, d'imprimés et de produits

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

destinés aux points de vente pour un large éventail de marchés commerciaux, qui exploite une installation située à Ville Saint-Laurent, au Québec.

L'état consolidé des résultats de la Société inclut des ventes et le résultat net, excluant les dépenses nettes de restructuration de 1 019 537 \$, net d'impôt, et d'amortissement des relations clients de 1 207 500 \$, net d'impôt, de Paragraph de 29 010 745 \$ et 99 183 \$, respectivement, depuis la date d'acquisition. La juste valeur des créances clients acquises de 4 034 811 \$, dont aucun montant n'était considéré irrécouvrable à la date d'acquisition, est incluse dans les actifs courants du tableau ci-dessous. Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023, les ventes et le résultat net pour la période de douze mois close le 31 décembre 2023, auraient été d'environ 30 254 000 \$ et 103 000 \$ respectivement.

Le goodwill relié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Emballage. Le goodwill est non déductible à des fins fiscales.

Acquisitions de 2022

Niagara Envelope inc.

Le 4 février 2022, la Société a fait l'acquisition des actifs manufacturiers et de l'inventaire de Niagara Envelope inc. (« Niagara »), pour une contrepartie en espèces de 904 400 \$ (708 889 \$ US). Niagara est un manufacturier régional d'enveloppes établi à Niagara, New York. En plus de la contrepartie payée, la Société a une contrepartie conditionnelle dont la juste valeur à la date d'acquisition était de 363 492 \$ (284 913 \$ US), payable au propriétaire précédent sous réserve de l'atteinte de certains objectifs financiers sur une période de cinq ans. Un premier versement de la contrepartie conditionnelle d'un montant de 65 203 \$ (47 911 \$ US) a eu lieu en février 2023. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer est de 351 521 \$, représentant le montant maximal de l'obligation. Cette acquisition fournira un volume et un soutien supplémentaires à deux clients stratégiques à long terme sur le marché de l'ouest de New York.

Le goodwill relié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Enveloppe. Le montant du goodwill déductible à des fins fiscales était de 363 492 \$ (284 913 \$ US).

Royal Envelope Corporation

Le 1^{er} novembre 2022, la Société a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Royal Envelope Corporation (« Royal Envelope ») pour une contrepartie totale en espèces de 28 266 674 \$ (20 709 703 \$ US). Royal Envelope est un fabricant d'enveloppes et une entreprise de lithographie située à Chicago, dans l'Illinois. Cette acquisition élargit notre portée sur le marché fragmentée des enveloppes aux États-Unis et nous procure une présence importante dans le Midwest américain. Royal Envelope s'est imposée comme l'un des principaux fabricants d'enveloppes de publipostage en Amérique du Nord.

Le goodwill relié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Enveloppe. Le montant du goodwill déductible à des fins fiscales s'est élevé à 1 629 702 \$ (1 194 008 \$ US).

Répartition du prix d'achat

Au 31 décembre 2023, la Société avait finalisé les répartitions du prix d'achat liées aux acquisitions de Paragraph, Niagara et Royal Envelope et les répartitions du prix d'achat présentées ci-dessous pour ces acquisitions sont finales. Un ajustement de 560 262 \$ a été apporté en 2023 à la répartition du prix d'achat de Royal, ce qui a eu une incidence sur le montant des créances clients et le goodwill. La détermination finale de la juste valeur de Graf-Pak sera effectuée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition en raison

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

d'ajustements du fonds de roulement. Par conséquent, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, y compris le goodwill, est susceptible de changer. Les répartitions du prix d'achat qui reflètent la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge aux dates d'acquisition, selon la méthode de l'acquisition, sont les suivantes :

	Répartition finale du prix d'achat	Répartition préliminaire du prix d'achat	2023	Répartition finale du prix d'achat	Répartition finale du prix d'achat Royal	2022
	Paragraphe	Graf-Pak	Total	Niagara	Envelope	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs nets acquis						
Trésorerie	549 556	—	549 556	—	—	—
Créances clients	5 447 800	637 813	6 085 613	—	6 744 052	6 744 052
Stocks	3 004 487	761 711	3 766 198	585 450	4 428 612	5 014 062
Frais payés d'avance	235 429	—	235 429	—	—	—
Total de l'actif courant	9 237 272	1 399 524	10 636 796	585 450	11 172 664	11 758 114
Immobilisations corporelles	8 094 253	4 346 700	12 440 953	318 950	10 652 005	10 970 955
Actifs au titre de droits d'utilisation	3 706 700	—	3 706 700	215 129	10 485 077	10 700 206
Logiciel	301 184	—	301 184	—	—	—
Relations clients	12 000 000	830 000	12 830 000	—	12 147 610	12 147 610
Goodwill	7 793 280	291 059	8 084 339	363 492	1 629 702	1 993 194
Total de l'actif	41 132 689	6 867 283	47 999 972	1 483 021	46 087 058	47 570 079
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 820 342	977 130	5 797 472	—	7 335 488	7 335 488
Impôt sur le résultat à payer	36 964	—	36 964	—	—	—
Dettes à long terme	1 351 153	—	1 351 153	—	—	—
Obligations locatives	3 456 700	—	3 456 700	215 129	10 484 896	10 700 025
Passif d'impôt différé	5 240 104	—	5 240 104	—	—	—
Actifs nets acquis	26 227 426	5 890 153	32 117 579	1 267 892	28 266 674	29 534 566
Moins : Contrepartie conditionnelle à payer	—	—	—	363 492	—	363 492
Trésorerie acquise	549 556	—	549 556	—	—	—
Trésorerie	25 677 870	5 890 153	31 568 023	904 400	28 266 674	29 171 074
Total des frais d'acquisition	445 253	251 017	696 270	30 173	306 702	336 875
Total des frais d'acquisition passés en charges en 2023	132 094	251 017	383 111	—	62 699	62 699

6. CRÉANCES CLIENTS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Créances clients	33 600 666	39 303 419
Moins : Provision pour créances douteuses	766 472	545 402
Créances clients nettes	32 834 194	38 758 017
Autres créances à recevoir	806 233	576 440
	33 640 427	39 334 457

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont généralement exigibles dans les 30 à 60 jours.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

L'analyse de l'âge des créances clients, à chaque date de fin de période, était comme suit :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Courant	21 379 518	22 584 397
31 – 60 jours	8 486 063	12 443 543
61 – 90 jours	1 957 289	2 892 831
91 – 120 jours	835 675	928 940
Plus de 120 jours	942 121	453 708
	33 600 666	39 303 419

Provision pour créances douteuses

Les variations de la provision pour créances douteuses sont comme suit :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Solde au début de l'exercice	545 402	466 288
Acquisitions d'entreprises	105 403	20 316
Charge pour l'exercice	152 237	141 481
Montants utilisés	(33 277)	(67 702)
Montants non utilisés renversés	(122)	(21 561)
Incidence des pertes de change	(3 171)	6 580
Solde à la fin de l'exercice	766 472	545 402

La Société est exposée au risque de crédit normal concernant ses créances clients et maintient des provisions pour pertes de crédit éventuelles. Le risque de crédit lié aux créances clients est atténué du fait qu'aucun client ne représente un risque important et que la solvabilité des clients est évaluée avant de leur faire crédit. Historiquement, les pertes de crédit estimées sur les créances clients n'ont pas été significatives.

7. STOCKS

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Matières premières	14 292 788	24 253 289
Produits en cours	1 910 354	2 162 180
Produits finis	17 219 603	18 456 684
	33 422 745	44 872 153

Le coût des stocks passé en charges et inclus dans les charges d'exploitation, incluant l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des actifs à titre de droits d'utilisation affectés au coût des stocks, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 216 131 835 \$ (2022 – 179 854 636 \$).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain \$	Bâtiments et améliorations locatives \$	Équipement manufacturier \$	Matériel de bureau et informatique \$	Total \$
Coût :					
Au 31 décembre 2021	3 578 895	13 234 282	71 121 321	3 259 164	91 193 662
Acquisitions	—	1 534 078	672 539	516 453	2 723 070
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	10 882 237	88 718	10 970 955
Cessions	—	—	(4 312 749)	(20 467)	(4 333 216)
Écart de conversion	—	21 969	629 298	8 402	659 669
Au 31 décembre 2022	3 578 895	14 790 329	78 992 646	3 852 270	101 214 140
Acquisitions	—	1 278 680	4 356 153	276 176	5 911 009
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	176 439	11 980 427	284 087	12 440 953
Cessions	—	(383 760)	(7 945 354)	(556 245)	(8 885 359)
Écart de conversion	—	(9 370)	(509 313)	(7 405)	(526 088)
Au 31 décembre 2023	3 578 895	15 852 318	86 874 559	3 848 883	110 154 655
Amortissement cumulé :					
Au 31 décembre 2021	—	6 498 912	47 744 086	2 809 214	57 052 212
Amortissement	—	626 543	4 942 366	229 612	5 798 521
Cessions	—	—	(4 177 618)	(20 467)	(4 198 085)
Écart de conversion	—	10 441	357 880	8 282	376 603
Au 31 décembre 2022	—	7 135 896	48 866 714	3 026 641	59 029 251
Amortissement	—	715 959	5,587,848	408 453	6 712 260
Cessions	—	(452 006)	(5 952 606)	(547 017)	(6 951 629)
Écart de conversion	—	(5 824)	(184 332)	(4 265)	(194 421)
Au 31 décembre 2023	—	7 394 025	48 317 624	2 883 812	58 595 461
Valeur comptable nette :					
Au 31 décembre 2022	3 578 895	7 654 433	30 125 932	825 629	42 184 888
Au 31 décembre 2023	3 578 895	8 458 293	38 556 935	965 071	51 559 194

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

9. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Bâtiments \$	Équipement manufacturier \$	Matériel de bureau \$	Total \$
Coût :				
Au 31 décembre 2021	33 523 066	701 934	76 879	34 301 879
Acquisitions	35 710	—	78 724	114 434
Acquisitions d'entreprises (note 5)	10 687 733	—	12 473	10 700 206
Cessions	(4 194 648)	—	(19 088)	(4 213 736)
Réévaluations	3 412 771	(2 797)	—	3 409 974
Écart de conversion	707 275	11 983	3 126	722 384
Au 31 décembre 2022	44 171 907	711 120	152 114	45 035 141
Acquisitions d'entreprises (note 5)	3 116 458	531 281	58,961	3 706 700
Cessions	(15 893)	(275 276)	—	(291 169)
Variation d'amortissement (note 14)	(767 358)	—	—	(767 358)
Réévaluations	912 124	—	—	912 124
Écart de conversion	(535 012)	(4 402)	(1 956)	(541 369)
Au 31 décembre 2023	46 882 226	962 723	209 119	48 054 068
Amortissement cumulé :				
Au 31 décembre 2021	12 196 467	273 682	35 944	12 506 093
Amortissement	4 376 819	126 825	25 818	4 529 462
Cessions	(4 194 648)	—	(16 880)	(4 211 528)
Écart de conversion	179 829	2 215	1 150	183 194
Au 31 décembre 2022	12 558 467	402 722	46 032	13 007 221
Amortissement	5 227 012	188 516	47 134	5 462 662
Cessions	(7 284)	(239 937)	—	(247 221)
Variation d'amortissement (note 14)	(163 160)	—	—	(163 160)
Écart de conversion	(119 003)	(1 415)	(1 006)	(121 424)
Au 31 décembre 2023	17 496 032	349 886	92 160	17 938 078
Valeur comptable nette :				
Au 31 décembre 2022	31 613 440	308 398	106 082	32 027 920
Au 31 décembre 2023	29 386 194	612 837	116 959	30 115 990

10. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DES EMPLOYÉS

(a) Régimes de retraite

Suite aux demandes de la Société auprès des autorités réglementaires applicables de fusionner certains régimes de retraite qui ont été approuvées en 2023, la Société offre maintenant deux (précédemment quatre) régimes de retraite qui visent la quasi-totalité de ses employés canadiens. Ces régimes sont hybrides, c'est-à-dire qu'ils comportent un volet à prestations déterminées (« volet PD »), dont l'accumulation de service a cessée en 2012, ainsi qu'un volet à cotisations déterminées. Les deux volets PD sont pleinement financés.

Un des régimes est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et les prestations de retraite de son volet PD sont basées sur la rémunération moyenne des participants avant leur retraite. Le second régime est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* chapeauté par Retraite Québec. Les prestations de retraite du volet PD de ce régime sont également basées sur la rémunération moyenne des participants avant leur retraite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Les principaux risques auxquels sont exposés les régimes de retraite sont notamment les risques de taux d'intérêt, de placement et l'évolution de l'espérance de vie des retraités. La Société a récemment effectué une série de transactions en vue de réduire le profil de risque et la volatilité associés à ses régimes de retraite à prestations déterminées et de mieux protéger les prestations des membres de la Société.

À compter du 31 août 2023, la Société a mis en œuvre une nouvelle stratégie de gestion des risques pour l'actif de ses régimes de retraite à prestations déterminées, selon laquelle 71 % de l'actif est maintenant investi dans des titres à revenu fixe et 29 % dans des titres du marché monétaire.

Les charges liées aux régimes à prestations et à cotisations définies, incluses dans les charges d'exploitation et dans les frais de vente et d'administration, sont comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Dépense liée aux régimes à prestations déterminées (frais d'administration)	166 300	329 100
Dépense liée aux régimes à cotisations déterminées	1 352 235	1 437 139
Dépense liée aux régimes de retraite (note 19)	1 518 535	1 766 239

Les revenus d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de 698 100 \$ (2022 — 357 900 \$) sont inclus dans les frais de financement nets des états consolidés des résultats (note 15).

Le tableau suivant présente les variations de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs des régimes, ainsi que de la situation de capitalisation des régimes à prestations définies.

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées :		
Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	33 568 100	46 736 000
Charge d'intérêts	1 601 500	1 349 900
Gain actuariel provenant de changement d'hypothèses financières	1 869 100	(10 983 400)
Gain actuariel d'expérience	1 663 400	(58 700)
Prestations versées	(3 710 500)	(3 475 700)
Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice	34 991 600	33 568 100
Variation des actifs des régimes :		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	48 246 500	59 176 500
Revenu d'intérêt des actifs des régimes	2 299 600	1 707 800
(Pertes) gains actuariel(le)s	1 333 400	(7 862 500)
Utilisation du surplus pour payer les cotisations de l'employeur	(1 540 200)	(970 500)
Prestations versées	(3 710 500)	(3 475 700)
Frais d'administration des régimes	(166 300)	(329 100)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	46 462 500	48 246 500
Actif net au titre des prestations de retraite constituées	11 470 900	14 678 400

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Les montants liés aux régimes à prestations définies inclus dans les autres éléments du résultat global, avant impôt, sont comme suit :

	2023 \$	2022 \$
(Pertes) gains actuariels(les) totaux	(2 199 100)	3 179 600

Le montant cumulé des gains actuariels comptabilisé dans les états consolidés du résultat global est de 7 223 700 \$ au 31 décembre 2023 [2022 — 10 403 300 \$].

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations et du coût net de la pension étaient les suivantes :

	2023 %	2022 %
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	4,65	5,05
Taux d'actualisation de la charge de retraite nette	5,05	3,00
Taux de croissance de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèse de mortalité ¹	CPM Private	CPM Private

La répartition moyenne pondérée des actifs des régimes au 31 décembre, excluant les contrats de rentes de 5,5 millions \$ dans deux régimes de retraite (2022 — 5,7 millions \$), est comme suit :

	2023 %	2022 %
Titres de capitaux propres		
Fonds d'actions canadien	0,0	12,1
Fonds d'actions américain	0,0	5,4
Fonds d'actions étrangères	0,0	12,6
	0,0	30,1
Fonds de titres à revenu fixe		
Canadien	72,6	69,9
Fonds du marché monétaire	27,4	—
Total	100,0	100,0

Au 31 décembre 2023, tous les instruments financiers et fonds d'investissement étaient classés dans la hiérarchie des justes valeurs de niveau 2 incluant les fonds de revenu fixe et 5,5 millions \$ de contrats de rentes (données autres que les prix cotés observables). Au 31 décembre 2022, tous les instruments financiers et fonds d'investissement étaient classés dans la hiérarchie des justes valeurs de niveau 2 (données autres que les prix cotés observables) incluant les fonds de revenu fixe et 5,7 millions \$ de contrats de rentes.

Les deux régimes de retraite ont une politique de placement qui vise une répartition des actifs comme suit : 71 % dans des titres à revenus fixes et 29 % dans des fonds du marché monétaire (2022 — 70 % dans des titres à revenus fixes et 30 % dans des titres de capitaux propres). Aux 31 décembre 2023 et 2022, les régimes de retraite respectaient la répartition des actifs dictée dans leur politique de placement.

¹ CPM 2004 Tableau de mortalité (secteur privé) projeté générationnellement en utilisant l'échelle d'amélioration MI-2017

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucune action de Supremex n'était détenue dans les régimes de retraite de la Société.

La durée moyenne de l'obligation au titre de prestations de retraite constituées au 31 décembre 2023, était de 15,0 années (2022 — 15,1 années).

Analyse de sensibilité

Pour la Société, une hausse ou une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation aurait comme effet de diminuer ou d'augmenter l'obligation au titre des prestations constituées d'environ 1,2 million \$ au 31 décembre 2023. Une hausse ou une baisse de 0,25 % du taux de la rémunération aurait comme effet d'augmenter ou de diminuer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées d'environ 0,1 million \$ au 31 décembre 2023. Une hausse d'un an de l'espérance de vie des participants aurait comme effet d'augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite constituées d'environ 0,9 million \$ au 31 décembre 2023. L'analyse de sensibilité a été déterminée à l'aide d'une méthode calculant l'impact d'un changement de 0,25 % dans les hypothèses clés sur la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Il n'y a eu aucun changement dans les méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer l'analyse de sensibilité comparativement à l'année précédente.

(b) Avantages complémentaires de retraite

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes, qui est présenté dans les passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées :		
Autre obligation au titre des prestations au début de l'exercice	146 000	211 300
Charge d'intérêts (note 15)	6 900	6 300
Gain actuariel provenant de modifications d'hypothèses financières	3 700	(64 800)
Prestations versées	(19 400)	(6 800)
Autre obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice	137 200	146 000

Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite ne sont pas capitalisés.

Les autres avantages complémentaires de retraite inclus dans les autres éléments du résultat global, avant impôt, sont constitués de pertes actuarielles de 3 700 \$ (2022 — gain de 64 800 \$). Le montant cumulé des pertes actuarielles comptabilisé dans les états consolidés du résultat global est de 273 500 \$ au 31 décembre 2023 (2022 — 269 800 \$).

Les hypothèses qui ont servi à mesurer le coût des avantages complémentaires de retraite sont les suivantes :

	2023 %	2022 %
Hypothèses moyennes pondérées		
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations	4,65	5,05
Taux d'actualisation du coût net des avantages pour la période	5,05	3,00

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Au 31 décembre 2023, aucune couverture pour soins de santé et pour soins dentaires n'est offerte aux retraités. La durée moyenne de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite, au 31 décembre 2023 est de 6,1 années (2022 – 6,1 années).

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Relations clients \$	Logiciel \$	Total \$
Coût :			
Au 31 décembre 2021	91 200 261	4 151 051	95 351 312
Acquisitions	—	372 074	372 074
Acquisitions d'entreprises (note 5)	12 147 610	—	12 147 610
Écart de conversion	160 780	—	160 780
Au 31 décembre 2022	103 508 651	4 523 125	108 031 776
Acquisitions	—	352 152	352 152
Acquisitions d'entreprises (note 5)	12 830 000	301 184	13 131 184
Écart de conversion	(376 307)	—	(376 307)
Au 31 décembre 2023	115 962 344	5 176 461	121 138 805
Amortissement cumulé :			
Au 31 décembre 2021	70 908 818	1 543 248	72 452 066
Amortissement	3 245 367	516 499	3 761 866
Écart de conversion	119 205	—	119 205
Au 31 décembre 2022	74 273 390	2 059 747	76 333 137
Amortissement	5 975 923	687 924	6 663 847
Écart de conversion	(84 577)	—	(84 577)
Au 31 décembre 2023	80 164 736	2 747 671	82 912 407
Valeur comptable nette :			
Au 31 décembre 2022	29 235 261	2 463 378	31 698 639
Au 31 décembre 2023	35 797 608	2 428 790	38 226 398

12. GOODWILL

	\$
Coût	
Au 31 décembre 2021	49 453 832
Acquisitions d'entreprises (note 5)	1 432 932
Écart de conversion	350 514
Au 31 décembre 2022	51 237 278
Acquisitions d'entreprises (note 5)	8 084 339
Ajustement de la répartition du prix d'achat	542 899
Écart de conversion	(157 486)
Au 31 décembre 2023	59 707 030

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

La valeur comptable nette du goodwill au 31 décembre 2023 était affectée aux UGTs suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
UGTs :		
Enveloppe	38 672 927	38 278 298
Emballage	21 034 103	12 958 980
Total	59 707 030	51 237 278

Test de dépréciation du goodwill

La Société a effectué le test de dépréciation annuel en date du 31 décembre 2023, selon sa méthode comptable décrite à la note 2. La valeur recouvrable des UGTs Enveloppe et Emballage excédait la valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation du goodwill n'a été enregistrée pour ces UGTs.

Méthode d'évaluation

La Société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT. Depuis le dernier test de dépréciation annuel, la Société n'a pas apporté de changement à la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer la dépréciation du goodwill.

Hypothèses significatives

L'approche axée sur les produits est établie en fonction de la valeur des flux de trésorerie futurs qu'une entreprise générera à l'avenir. Selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui a été utilisée au 31 décembre 2023 pour déterminer la valeur d'utilité de l'UGT enveloppe et de l'UGT emballage, la Société doit prévoir les flux de trésorerie et les actualiser. Le processus d'actualisation utilise un taux de rendement qui correspond au risque rattaché aux activités de la Société ou aux actifs et tient compte de la valeur temporelle de l'argent. Cette approche exige la formulation d'hypothèses concernant la croissance ou la décroissance des ventes, des marges d'exploitation, des taux d'imposition et des taux d'actualisation.

Croissance ou décroissance des ventes

Les hypothèses utilisées étaient fondées sur le budget annuel interne de la Société approuvé par le conseil d'administration. La Société a prévu les ventes, les marges bénéficiaires et les flux de trésorerie sur une période de quatre ans pour chaque UGT. Des hypothèses spécifiques sont utilisées pour chaque UGT. Les projections pour l'UGT de l'enveloppe reflètent la demande décroissante dans le marché canadien de l'enveloppe, la capacité de gagner des parts du marché dans le marché américain de l'enveloppe et un taux de déclin perpétuel à long terme. Les projections pour l'UGT de l'emballage reflètent un taux de croissance perpétuel à long terme pour ce marché. Afin de déterminer ces projections, la Société s'est fondée sur l'expérience, les récentes acquisitions, les tendances économiques de même que les tendances de l'industrie et du marché.

Taux d'actualisation

La Société a présumé un taux d'actualisation avant impôt afin de calculer la valeur actuelle de ses flux de trésorerie prévus. Le taux d'actualisation représente le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») estimé par la Société. Le CMPC est une estimation du taux de rendement global requis sur un placement en titres d'emprunt et de capitaux propres et sert de point de départ pour établir un taux d'actualisation approprié. La détermination du CMPC requiert une analyse séparée du coût des titres de capitaux propres et de la dette, et considère une prime de risque basée sur une évaluation des risques liés aux prévisions des flux de trésorerie.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Les hypothèses clés utilisées lors du test de dépréciation étaient les suivantes :

	2023		2022	
	Enveloppe	Emballage	Enveloppe	Emballage
Taux d'actualisation avant impôts	15,6%	13,6%	15,2 %	14,0 %
Taux d'imposition	25,9%	25,9%	25,9 %	25,9 %
Taux de (déclin) croissance perpétuel(le)	(4,0%)	2,5%	(3,0) %	2,5 %

Sensibilité

UGT Enveloppe - Lors du test de dépréciation le plus récent, pour l'UGT de l'enveloppe, si le taux d'actualisation avant impôt avait augmenté à 28,5 % ou si le taux de déclin perpétuel avait augmenté à 29,6 %, la valeur recouvrable de l'UGT aurait été égale à la valeur comptable au 31 décembre 2023.

UGT Emballage - Lors du test de dépréciation le plus récent, pour l'UGT de l'emballage, si le taux d'actualisation avant impôt avait augmenté à 16,2 % ou si le taux de croissance perpétuel avait diminué à (0,4 %), la valeur recouvrable de l'UGT aurait été égale à la valeur comptable au 31 décembre 2023.

13. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs	11 254 376	16 288 415
Rabais à payer	2 335 696	2 609 041
Salaires et bénéfices marginaux à payer	9 514 731	12 993 057
Autres charges à payer	3 389 053	2 947 915
	26 493 856	34 838 428

Les comptes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont généralement réglées dans les 20 à 60 jours.

14. PROVISIONS ET DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a annoncé des mesures d'optimisation au sein de son secteur d'emballage et produits spécialisés. Les initiatives incluent principalement la fermeture de son installation de Saint-Hyacinthe, au Québec, acquise dans le cadre de la transaction d'Impression Paragraph inc. réalisée plus tôt cette année. Des frais de restructuration liés à ces initiatives, comprenant principalement des charges salariales, des coûts de démantèlement, dépréciation d'actifs au titre de droits d'utilisation et des coûts pour relocaliser la machinerie et les stocks, s'élèvent à 1 316 436 \$ en 2023.

En 2022, la Société avait approuvé une initiative de restructuration visant à accélérer le déménagement de son usine de boîtes pliantes de Ville Mont-Royal, au Québec, suite à la réception d'un avis de résiliation anticipée du bailleur. À la suite de cette initiative, les activités de boîtes pliantes touchées ont été transférées à l'usine d'emballage en carton ondulé Durabox située à Lachine, au Québec. Par conséquent, les activités de Durabox ont été arrêtées. Des frais de restructuration comprenant principalement des charges liées aux employés, de la dépréciation de stocks et des frais encourus pour la relocalisation des activités, s'élèvent à 955 187 \$ en 2023 (2022 — 1 409 740 \$).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Le tableau suivant présente un sommaire des montants comptabilisés et payés relativement aux frais de restructuration :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Solde au début de l'exercice	25 220	405 400
Dépenses de restructuration	2 271 623	1 409 740
Dépréciation d'actifs au titre de droits d'utilisation (note 9)	(604,198)	—
Gain sur cession d'actifs	147 959	—
Paiements	(1 258 520)	(1 789 920)
Solde à la fin de l'exercice	582 084	25 220

15. DETTE À LONG TERME

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Facilité de crédit renouvelable garantie	55 629 700	54 748 146
Prêts à terme	1 136 084	—
Dette totale	56 765 784	54 748 146
Frais de financement reportés	(255 790)	(333 784)
Portion courante	(244 570)	—
Portion à long terme	56 265 424	54 414 272

Facilité de crédit renouvelable garantie

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'une durée de trois ans d'un montant de 120 millions \$ qui porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel canadien, le taux de base américain, le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») ou les taux des acceptations bancaires, majorés d'une marge applicable se situant entre 0 % et 2,75 %. L'entente relative à cette facilité de crédit arrive à échéance en mai 2026, suite à l'approbation d'une prolongation d'un an en mai 2023, et aucun remboursement de capital n'est requis avant l'échéance. La Société peut demander de prolonger l'entente d'un an à chaque date anniversaire. La prolongation est sujette à l'approbation des prêteurs. Au 31 décembre 2023, le solde en cours en vertu de la facilité de crédit s'établissait à 55 855 100 \$.

La facilité de crédit garantie est utilisée pour le fonds de roulement, les dépenses en capital, les acquisitions et d'autres fins générales de l'entreprise. Elle est garantie par une hypothèque et une sûreté réelle couvrant tous les actifs de la Société et de ses filiales et est soumise à certaines clauses restrictives, dont la Société est tenue, entre autres conditions, de respecter. Au 31 décembre 2023, la Société était en conformité avec ces clauses restrictives.

Le tableau suivant présente la conciliation entre les soldes d'ouverture et de fermeture de la facilité de crédit garantie :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Facilité de crédit garantie, au début de l'exercice	54 414 272	44 350 825
Augmentation de prêts à terme	1 350 536	—
Remboursement de la facilité d'emprunt à terme	(214 452)	(875 000)
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable	881 554	11 094 000
Frais de financement reportés	(152 382)	(365 509)
Amortissement des frais de financement reportés	230 466	209 956
Facilité de crédit garantie, à la fin de l'exercice	56 509 994	54 414 272

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Prêts à terme

La Société a quatre prêts à terme totalisant 1 136 084 \$ au 31 décembre 2023, qui ont été pris en charge suite à l'acquisition de Paragraph (*note 5*). Les prêts portent intérêt à des taux variant de 4,23 % à 4,69 % et sont remboursables par versements mensuels totalisant 24 369 \$, incluant le capital et les intérêts. Les prêts arrivent à échéance entre mars 2026 et juillet 2028.

Autres

Au 31 décembre 2023, la Société avait des lettres de crédit totalisant 241 000 \$ (10 000 \$ au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt effectif sur la facilité de crédit garantie était de 5,74 % (5,70 % au 31 décembre 2022).

Les frais de financement nets sont comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Intérêts sur la facilité de crédit garantie	4 534 809	1 719 906
Intérêts sur les obligations locatives	1 569 918	954 005
Revenus d'intérêts nets sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées (<i>note 10</i>)	(698 100)	(357 900)
Intérêt sur les avantages complémentaires de retraite (<i>note 10</i>)	6 900	6 300
Autres frais d'intérêt	(38 349)	39 310
Amortissement des frais de financement reportés	230 466	209 956
	5 605 644	2 571 577

16. OBLIGATIONS LOCATIVES

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Obligations locatives, au début de l'exercice	33 687 692	23 247 245
Acquisitions	—	114 183
Acquisitions d'entreprises (<i>note 5</i>)	3 456 700	10 700 025
Cessions	(45 745)	(2 357)
Réévaluations	912 124	3 409 974
Paiements de loyers	(6 399 132)	(5 300 621)
Intérêts sur les obligations locatives	1 569 918	954 005
Écart de conversion	(440 629)	565 238
	32 740 928	33 687 692
Moins : Portion courante	4 328 242	4 118 931
Portion non courante des obligations locatives	28 412 686	29 568 761

La charge relative aux contrats de location à court terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de 910 910 \$ (2022 — 739 600 \$). La charge relative aux locations d'actifs de faible valeur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevée à 7 927 \$ (2022 — 5 443 \$). La charge relative aux paiements de loyer variables, non inclus dans l'évaluation des obligations locatives, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de 2 025 927 \$ (2022 — 1 635 995 \$). Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevaient à 9 343 896 \$ (2022 — 7 681 659 \$).

L'analyse des échéances des obligations locatives est présentée dans la note 23.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt sur le résultat

Les éléments importants composant la charge d'impôt enregistrée dans les états consolidés des résultats sont comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible	7 614 233	10 351 624
Impôt différé :		
Recouvrement de charge d'impôt différé	(1 612 479)	(695 085)
Charge d'impôt sur le résultat	6 001 754	9 656 539

L'impôt enregistré sur les autres éléments du résultat global est comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Impôt différé attribuable à des éléments imputés directement aux capitaux propres durant l'exercice :		
(Bénéfice) charge d'impôt différé attribuable aux (pertes) gains actuariel(les) sur les régimes de retraite à prestations déterminées	(569 252)	823 300
(Bénéfice) charge d'impôt différé attribuable aux (pertes) gains actuariel(les) constaté (es) sur l'autre obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	(958)	16 779
Charge d'impôt différé attribuable aux gains constatés sur les contrats de swap de taux d'intérêt	40 905	6 850
Charge (recouvrement) d'impôt enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global	(529 305)	846 929

La charge d'impôt sur le résultat diffère de la charge qui aurait été obtenue en appliquant le taux d'imposition canadien combiné (taux fédéral et provinciaux) en raison des éléments suivants :

	2023 \$	2022 \$
Résultat avant impôt sur le résultat	23 335 442	38 092 677
Charge d'impôt sur le résultat au taux combiné (fédéral et provinciaux) prévu par la loi de 26 % (2022 – 26 %)	6 042 293	9 863 413
Ajustements aux périodes antérieures	(118 785)	(74 018)
Différentiel de taux d'impôt des filiales américaines	(80 230)	(53 432)
Dépenses non déductibles et autres	158 476	(79 424)
Charge d'impôt sur le résultat	6 001 754	9 656 539

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Impôt différé

L'impôt différé se rapporte aux éléments suivants :

	États consolidés de la situation financière		États consolidés des résultats	
	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Actifs d'impôt différé :				
Goodwill	—	168 065	—	186 336
Obligations locatives	8 210 195	9 309 251	1 080 355	3 373 443
Pertes autres qu'en capital	1 033 166	1 519 332	395 851	(1 009 844)
Régimes d'unités d'actions différées et au rendement	663 110	726 601	63 491	(726 601)
Provisions de restructuration	133 255	—	(133 255)	—
Autres	144 733	51 787	2 313	30 856
	10 184 459	11 775 036	1 408 755	1 854 190
Passifs d'impôt différé :				
Goodwill	90 815	—	(245 289)	—
Actif net au titre des prestations de retraite constituées	2 969 323	3 800 707	262 132	244 061
Actifs au titre de droit d'utilisation	7 635 880	8 879 400	1 216 218	3 432 622
Immobilisations corporelles	8 141 398	6 667 482	452 693	(1 634 936)
Immobilisations incorporelles	2 862 136	956 131	1 273 409	614 125
Autres	92 616	37 602	62 071	(106 597)
	21 792 168	20 341 322	3 021 234	2 549 275
Recouvrement de charge d'impôt différé			1 612 479	695 085
Passif net d'impôt différé	11 607 709	8 566 286		

Rapprochement des passifs d'impôt différé nets

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	(8 566 286)	(8 361 769)
Recouvrement d'impôt au cours de l'exercice enregistré dans les états consolidés des résultats	1 612 478	695 085
Charge d'impôt enregistré dans les autres éléments du résultat global	529 305	(846 929)
Acquisitions d'entreprises	(5 240 104)	—
Écart de conversion sur l'impôt différé net	56 898	(52 673)
Solde à la fin de l'exercice	(11 607 709)	(8 566 286)

18. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires peuvent être émises. Chaque action ordinaire représente la participation indivise proportionnelle d'un actionnaire dans la Société. Chaque action ordinaire confère à son détenteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires et lui permet de participer également et proportionnellement à toutes les distributions de la Société, le cas échéant, et, dans l'éventualité d'une distribution obligatoire de la totalité des biens de la Société, à l'actif net de la Société restant après le règlement de toutes les dettes de celle-ci.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

La variation du capital-actions est comme suit :

	Nombre d'actions ordinaires	Capital- actions \$
Solde au 31 décembre 2021	26 415 469	9 016 207
Rachat d'actions pour annulation	(438 400)	(149 636)
Solde au 31 décembre 2022	25 977 069	8 866 571
Rachat d'actions pour annulation	(310 800)	(106 083)
Solde au 31 décembre 2023	25 666 269	8,760,488

Le 29 août 2023, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation de la TSX à racheter aux fins d'annulation par voie de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPR ») jusqu'à 1 294 058 de ses actions ordinaires, représentant environ 5,0 % de ses 25 881 169 actions ordinaires émises et en circulation au 18 août 2023, et ce, pour une période de douze mois débutant le 31 août 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté 310 800 (2022 — 438 400) actions ordinaires pour annulation par voie de l'OPR pour une contrepartie de 1 405 796 \$ (2022 — 1 489 978 \$). L'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur comptable moyenne d'un montant de 1 299 713 \$ (2022 — 1 340 342 \$) a été comptabilisé en réduction du surplus d'apport.

Régime d'unités d'actions différées (UAD)

En 2015, la Société a adopté un régime UAD pour les membres du conseil d'administration et les hauts dirigeants. Le régime UAD permet aux participants de recevoir une rémunération en trésorerie égale au prix du marché des actions ordinaires de la Société pour chaque UAD à la date de résiliation.

Chaque participant au régime d'UAD peut choisir de recevoir à chaque année fiscale, à titre d'administrateur, jusqu'à 100 % de ses jetons de présence annuels en UAD. Les UAD sont passées en charges à mesure qu'elles sont gagnées et leur coût est déterminé en utilisant un modèle d'évaluation. Toutes les UAD émises et en circulation sont évaluées à chaque période de déclaration.

Au 31 décembre 2023, le passif attribuable au régime de UAD de 2 268 438 \$ (2022 — 2 749 467 \$) est présenté dans les Comptes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant de nul (2022 — 126 065 \$) de rémunération variable des hauts dirigeants a été alloué en UAD et un montant de 19 785 \$ (2022 — 40 368 \$) a été versé. Le recouvrement net de rémunération liée au régime UAD s'est élevée à 461 244 \$ (en 2022 une charge de 1 577 471 \$) durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et est présentée dans les Frais de vente et d'administration.

Régime d'unités d'actions au rendement (UAR)

En février 2022, la Société a adopté un régime UAR pour ses hauts dirigeants. Selon le régime UAR, les participants sont en droit de recevoir un montant équivalent au prix coté des actions ordinaires de la Société à la fin d'un cycle de rendement de trois ans pour chaque unité acquise si les objectifs de rendement prédéterminés sont atteints. Les UAR sont passées en charges à mesure qu'elles sont gagnées pendant le cycle de rendement de trois ans et leur valeur est déterminée en se basant sur leurs actions sous-jacentes. Toutes les UAR émises et en circulation sont évaluées à chaque période de déclaration.

Au 31 décembre 2023, le passif financier attribuable au régime UAR de 617 233 \$ (2022 — 556 914 \$) est présenté dans les Autres passifs à long terme. Durant la période de douze mois close le 31 décembre 2022, la charge nette de rémunération relative aux UAR s'est élevée à 60 319 \$ (2022 — 556 914 \$) et est présentée dans les Frais de vente et d'administration.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

19. CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS DE VENTE ET D'ADMINISTRATION

	2023	2022
	\$	\$
Salaires (note 21)	71 798 957	63 751 857
Charges sociales	11 385 119	8 933 257
Charges attribuables aux régimes de retraite (note 10)	1 518 535	1 766 239
Charges d'avantages du personnel	84 702 611	74 451 353
Matières premières et autres achats	132 614 653	109 104 779
Coûts généraux de fabrication	17 204 117	14 020 820
Coûts de distribution	8 971 448	11 265 224
Autres	8 898 109	7 869 534
	252 390 938	216 711 710

20. DIVIDENDES

Les dividendes déclarés du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 sont comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Par action \$	Dividende \$
22 février 2023	23 mars 2023	7 avril 2023	0,035	909 197
9 mai 2023	8 juin 2023	23 juin 2023	0,035	909 072
9 août 2023	7 septembre 2023	22 septembre 2023	0,035	903 951
8 novembre 2023	7 décembre 2023	22 décembre 2023	0,035	901 347
Total				3 623 567

Les dividendes déclarés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 sont comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Par action \$	Dividende \$
5 janvier 2022	31 janvier 2022	15 février 2022	0,025	658 912
23 février 2022	24 mars 2022	8 avril 2022	0,025	658 494
11 mai 2022	9 juin 2022	27 juin 2022	0,025	654 034
10 août 2022	8 septembre 2022	23 septembre 2022	0,030	780 386
10 novembre 2022	8 décembre 2022	23 décembre 2022	0,030	779 312
Total				3 531 138

21. ASSISTANCE GOUVERNEMENTALE

Au cours de 2023, la Société a reçu et enregistré des subventions nettes totalisant 1 456 378 \$ (1 102 067 \$ US) (2022 – nul) dans le cadre du programme Employment Retention Credit (« ERC ») américain. De ce montant, 823 368 \$ ont été imputés aux charges d'exploitation, tandis que 633 010 \$ ont été imputés aux frais de vente et d'administration.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La rémunération des principaux dirigeants de la Société incluant les membres du conseil d'administration est comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Avantages sociaux à court terme	2 983 206	5 083 229
Avantages postérieurs à l'emploi	135 050	112 324
	3 118 256	5 195 553

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inclus dans les états consolidés de la situation financière sont comme suit :

	31 décembre 2023		Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net		Total
	Actifs au coût amorti	Dérivés à la juste valeur	Passifs au coût amorti	net	
	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	1 066 103	—	—	—	1 066 103
Créances clients	33 640 427	—	—	—	33 640 427
Instruments financiers dérivés	—	184 480	—	—	184 480
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer et le passif attribuable au UAD	—	—	(22 493 523)	—	(22 493 523)
Provisions pour restructuration	—	—	(582 084)	—	(582 084)
Passif attribuable au UAD	—	—	—	(2 268 438)	(2 268 438)
Dette totale	—	—	(56 521 214)	—	(56 521 214)
Passif attribuable au UAR	—	—	—	(617 233)	(617 233)
Contrepartie conditionnelle à payer	—	—	—	(351 521)	(351 521)
Total	34 706 530	184 480	(79 596 821)	(3 237 192)	(47 943 003)
	31 décembre 2022		Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net		Total
	Actifs au coût amorti	Dérivés à la juste valeur	Passifs au coût amorti	net	
	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	1 928 539	—	—	—	1 928 539
Créances clients	39 334 457	—	—	—	39 334 457
Instruments financiers dérivés	—	26 456	—	—	26 456
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer et le passif attribuable au UAD	—	—	(31 230 001)	—	(31 230 001)
Provisions de restructuration	—	—	(25 220)	—	(25 220)
Passif attribuable au UAD	—	—	—	(2 749 467)	(2 749 467)
Dette totale	—	—	(54 748 146)	—	(54 748 146)
Passif attribuable au UAR	—	—	—	(556 914)	(556 914)
Contrepartie conditionnelle à payer	—	—	—	(581 808)	(581 808)
Total	41 262 996	26 456	(86 003 367)	(3 888 189)	(48 602 104)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Justes valeurs

La valeur comptable des créances clients et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur caractère à court terme. La valeur comptable de la facilité de crédit garantie se rapproche de sa juste valeur compte tenu du taux d'intérêt variable qu'elle porte.

Pour la facilité de crédit renouvelable, la Société a classé l'évaluation à la juste valeur au niveau 2, car elle repose essentiellement sur des données observables sur le marché, soit des taux d'intérêt.

Pour la contrepartie conditionnelle à payer, la Société a classé l'évaluation à la juste valeur au niveau 3, car elle repose essentiellement sur des données non observables qui dépendent de l'atteinte de certains objectifs financiers au cours d'une période donnée suivants la date d'acquisition.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Afin de limiter l'incidence de ces risques sur ses ventes, charges et flux de trésorerie, la Société peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables, et n'utilise les instruments financiers dérivés que pour gérer les risques, les engagements ou les obligations existants ou prévus à la lumière de son expérience passée.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des créances clients. Afin de minimiser le risque de crédit, l'encaisse de la Société est investie dans les principales banques canadiennes et dans leurs filiales US.

Le risque de crédit provient d'une éventuelle incapacité des clients à respecter leurs obligations comme convenu. Le risque de crédit lié aux créances clients est atténué par les activités de surveillance mises en place, par l'absence de concentration de la clientèle et par la base diversifiée de clients. Par le passé, la Société n'a jamais eu à radier un montant appréciable de créances clients. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le total des créances clients en retard de paiement depuis plus de 90 jours était inférieur à 6 % du total des créances clients (2022 — inférieur à 4 %) (note 6). La Société ne détient aucune sûreté additionnelle à titre de garantie. Au 31 décembre 2023, la société n'a pas identifié de tendance négative significative dans le recouvrement de ses créances clients.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis selon les modalités de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société gère ce risque en s'assurant d'avoir un montant suffisant de trésorerie et en ayant recours, au besoin, à sa facilité de crédit. La Société examine constamment les flux de trésorerie prévus et réels pour s'assurer d'avoir accès à des facilités de crédit appropriées. La Société examine constamment son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La Société est aussi constamment à la recherche d'occasions de réduire ses coûts et gérer sa capacité à répondre aux fluctuations de la demande, y compris par des réductions d'effectifs, si nécessaire.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et des obligations locatives selon leurs échéances, soit la durée restante entre le 31 décembre et la date d'échéance contractuelle de l'obligation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

31 décembre 2023	Moins de 1 an \$	1 - 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer	24 761 961	—	—	24 761 961
Provisions de restructuration	582 084	—	—	582 084
Dette totale	244 570	56 521 214	—	56 765 784
Contrepartie conditionnelle à payer	114 399	237 122	—	351 521
Obligations locatives	5 702 404	16 162 683	20 613 552	42 478 639
	31 405 418	72 921 019	20 613 552	124 939 989

31 décembre 2022	Moins de 1 an \$	1 - 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer	33 979 468	—	—	33 979 468
Provisions de restructuration	25 220	—	—	25 220
Facilité de crédit garantie	—	54 748 146	—	54 748 146
Contrepartie conditionnelle à payer	265 030	316 778	—	581 808
Obligations locatives	5 500 815	15 155 928	23 992 708	44 649 451
	39 770 533	70 220 852	23 992 708	133 984 093

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises et des taux d'intérêt entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt surtout sur sa facilité de crédit garantie. La Société gère son risque de taux d'intérêt en s'assurant d'avoir un portefeuille équilibré de prêts à taux fixe et variable dépendamment du niveau d'exposition de la Société. En outre, la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur les charges d'intérêts de sa facilité de crédit et sur les revenus réalisés sur sa trésorerie.

La Société a conclu deux contrats de swap de taux d'intérêts couvrant 10 millions \$ du solde en cours en vertu de sa facilité de crédit à un taux fixe de 3,76 % plus un frais d'estampillage de 1,25 % pour une période de trois ans se terminant en janvier 2026 et 10 millions \$ du solde en cours de sa facilité de crédit à un taux fixe de 3,49 % plus un frais d'estampillage de 1,25 % pour une période de trois ans se terminant en janvier 2027. Cet instrument financier a été désigné comme un instrument de couverture éligible aux fins comptables. La juste valeur de cet instrument financier est présentée au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Les gains non réalisés sur le contrat de swap de taux d'intérêts étaient de 184 480 \$ au 31 décembre 2023 (2022 — 26 456 \$).

La Société investit sa trésorerie dans des instruments très liquides afin de protéger son capital et de générer un rendement raisonnable lorsque nécessaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Le 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, toutes choses étant égales par ailleurs, le résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 aurait été inférieur ou supérieur de 339 936 \$, respectivement (2022 — 262 344 \$).

Risque de change

La Société est exposée aux fluctuations du taux de change américain étant donné qu'une partie de ses activités sont menées aux États-Unis et qu'une portion des acquisitions et des dépenses en capital sont contractées en dollars américains. La Société revoit régulièrement son exposition aux fluctuations du taux de change américain et a décidé de ne pas conclure de transactions sur dérivés pour l'instant étant donné que le risque n'est pas important.

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers nets en dollars canadiens de la Société, libellés en devises américaines, s'établissaient à 8 356 593 \$ (2022 — 10 490 292 \$).

Le 31 décembre 2023, si le dollar canadien avait varié de 5 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain sur les instruments financiers détenus à cette date, toutes choses étant égales par ailleurs, le résultat net de la Société pour l'exercice clos à cette date aurait été inférieur ou supérieur de 417 830 \$, respectivement (2022 — 524 515 \$), alors que les autres éléments du résultat global auraient varié à la baisse ou à la hausse de 950 223 \$, respectivement (2022 — 946 813\$).

24. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société est composé des droits des actionnaires et de la facilité de crédit garantie. La Société maintient son capital à un niveau approprié pour atteindre plusieurs objectifs, à savoir :

- assurer la pérennité de son capital afin de poursuivre ses activités d'exploitation ;
- respecter certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit garantie ;
- préserver sa flexibilité financière dans le but de saisir d'éventuelles occasions, lorsqu'elles surviennent ; et
- assurer la croissance soutenue de la valeur des actions.

La Société évalue continuellement la suffisance de sa structure de capital et sa capacité et fait des ajustements en fonction de sa stratégie, de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque de l'entreprise pour atteindre les objectifs susmentionnés. La Société surveille également de près son capital afin de s'assurer de respecter les ratios de facilité de crédit garantie / BAIIA et de couverture de charges fixes comme il est défini dans la convention de crédit.

La structure de capital de la Société est constituée des capitaux propres et d'une facilité de crédit garantie, moins la trésorerie. La structure de capital se présente comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Facilité de crédit garantie	56 265 424	54 414 272
Trésorerie	(1 066 103)	(1 928 539)
Dette nette	55 199 321	52 485 733
Capitaux propres	134 716 591	124 318 128

La Société n'est assujettie à aucune exigence liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans son entente de facilité de crédit garantie.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

25. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activités : la fabrication et la vente d'enveloppes et la fabrication et la vente de produits d'emballages et de produits spécialisés. L'information sectorielle a été préparée en utilisant les conventions comptables décrites à la note 2 – Principales méthodes comptables.

Les tableaux suivants présentent le BAIIA ajusté sectoriel avant charges corporatives et autres charges non allouées.

	2023		
	\$		
	Enveloppe	Emballage et produits spécialisés	Total
Ventes	213 565 559	88 621 824	302 187 383
Charges d'exploitation	148 657 066	66 832 337	215 489 403
Frais de vente et d'administration	19 762 641	13 246 897	33 009 538
BAIIA ajusté par secteur⁽¹⁾	45 145 852	8 542 590	53 688 442
Charges corporatives et autres charges non allouées			4 568 938
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)			6 712 260
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 9)			5 462 662
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)			6 663 847
Subventions rétroactives du ERC liées à la COVID			(1 456 378)
Ajustement de la valeur des stocks liés aux acquisitions d'entreprises			78 594
Frais d'acquisition (note 5)			445 810
Frais de restructuration (note 14)			2 271 623
Frais de financement nets (note 15)			5 605 644
Résultat avant impôt sur le résultat			23 335 442
			2022
			\$
	Enveloppe	Emballage et produits spécialisés	Total
Ventes	200 318 303	72 148 973	272 467 276
Charges d'exploitation	132 920 132	49 430 014	182 350 146
Frais de vente et d'administration	17 454 389	7 532 070	24 986 459
BAIIA ajusté par secteur⁽¹⁾	49 943 782	15 186 889	65 130 671
Charges corporatives et autres charges non allouées			8 289 814
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)			5 798 521
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 9)			4 529 462
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)			3 761 866
Ajustement de la valeur des stocks liés aux acquisitions d'entreprises			126 936
Frais d'acquisition (note 5)			550 078
Frais de restructuration (note 14)			1 409 740
Frais de financement nets (note 15)			2 571 577
Résultat avant impôt sur le résultat			38 092 677

⁽¹⁾ Le chef de la direction utilise le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ajusté »), comme mesure de rendement financier pour évaluer la performance de chaque secteur d'activités de la Société. Le BAIIA ajusté égale BAIIA ajusté pour retirer les éléments significatifs qui ne font pas partis du cours normal des activités, les charges corporatives et les autres charges non allouées. Ces éléments significatifs incluent, entre autres, la charge de dépréciation des actifs, les dépenses de restructuration, l'ajustement de valeur des stocks acquis et les frais d'acquisition.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2023 et 2022

Les actifs non courants de la Société totalisaient 140 934 841 \$ au Canada et 50 329 151 \$ aux États-Unis au 31 décembre 2023 (115 908 885 \$ et 55 944 696 \$ au 31 décembre 2022, respectivement). Les ventes de la Société se sont élevées à 174 036 912 \$ au Canada et 128 150 471 \$ aux États-Unis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2023, selon l'emplacement des clients (2022 — 155 213 221 \$ au Canada et 117 254 155 \$ aux États-Unis).

26. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations, litiges et poursuites. Ces litiges peuvent comporter de nombreuses incertitudes, et l'issue de chaque cause est imprévisible. La Société croit que le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Garanties sous contrats de location

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des contrats de location qui possèdent des caractéristiques correspondant à la définition d'une garantie. Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser les contreparties pour les coûts et les pertes encourus à la suite de divers événements, notamment les violations des déclarations et garanties, la perte ou les dommages matériels, les réclamations pouvant survenir lors de la prestation de services et les responsabilités environnementales. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Société d'estimer le montant total éventuel qu'elle pourrait devoir verser à ses bailleurs, puisque ces événements n'ont pas encore eu lieu. Par le passé, la Société n'a pas eu à verser de montants importants en vertu de ces contrats et possède une couverture d'assurance pour certaines des obligations contractées. Au 31 décembre 2023, la Société n'avait comptabilisé aucun passif lié à ces indemnités.

27. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR

Déclaration de dividende

Le 21 février 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,04 \$ par action ordinaire, payable le 5 avril 2024, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 21 mars 2024. Ce dividende a été désigné à titre de « dividende déterminé » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.